

# Commune de MESLAY

Mairie de MESLAY - 5 rue de la Manufacture - 41100 MESLAY

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

**OBJET : Travaux sur la chaussée de la rue du Gué,  
Réglementation de la circulation à compter du 24/02/2025**

Arrêté n° 2025-03P

Le Maire de la commune de MESLAY,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-2 et L.2213-1,

Vu le Code de la voirie routière et notamment les articles L115-1, L141-10, L141-11 et L141-12,

Vu le Code de la route,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1-8<sup>ème</sup> Partie – Signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992, modifié,

Vu la demande d'arrêté de police de la circulation du 04/02/2025 par la Sté COLAS CENTRE OUEST (ZA des Gailletrous II - 41260 LA CHAUSSÉE ST VICTOR) qui doit procéder à des travaux sur le réseau d'assainissement de la rue du Gué,

Vu l'avis de la Direction interdépartementale des routes Nord-Ouest en date du 10 février 2025,

Vu l'avis de la Direction Nord du Conseil Départemental en date du 10 février 2025,

Vu l'avis de M. le Maire de Vendôme en date du 18 février 2025 ,

Vu l'avis de M. le Maire de Saint-Ouen en date du 14 février 2025,

Vu l'avis de Mme le Maire de d'Areines en date du 7 février 2025,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation durant les travaux,

### ARRÊTE :

**ARTICLE 1 : À compter du 24 février 2025 et ce jusqu'à la fin des travaux réalisés par la Sté COLAS CENTRE OUEST (durée envisagée : 15 jours), la circulation des véhicules sera interdite sur la rue du Gué (RD 917A).**

**ARTICLE 2 :** En raison des restrictions qui précèdent, la circulation sera déviée localement, dans les deux sens de circulation, conformément au plan joint :

- les rues de la Manufacture et J.F. de la Porte (RD 92) sur la commune de Meslay ;
- les Routes Départementales n°92 et n° 917A ;
- la rue de la Vallée du Loir (RD 917 A) sur la commune d'Areines ;
- le faubourg Saint-Bienheure, la rue Ferme et la rue de la Grève (RD 917), la rue des États-Unis d'Amérique, le boulevard Kennedy (RD 917A), l'avenue Gérard Yvon, et l'avenue Georges Guimond, sur la commune de Vendôme ;
- la Route Nationale 10 ;
- les rues du Cheval Blanc et Auguste Comte (RD 92), l'avenue Saint-Exupéry, les rues Condorcet et Clément Ader (RD 92) sur la commune Saint-Ouen.

**ARTICLE 3 :** La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation de restriction, de protection et de déviation du chantier est à la charge et sous la responsabilité de l'entreprise COLAS CENTRE OUEST, elle devra être conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire.

**ARTICLE 4 :** La circulation pourra être rétablie sans préavis dans la mesure où l'état d'avancement des travaux le permettra.

**ARTICLE 5 :** Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et à chaque extrémité chantier.

ARTICLE 6 : Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Orléans (28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans Cedex 01) dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télérécurrs citoyens accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

ARTICLE 7 : M. le maire de la commune de Meslay, M. le commissaire de police de Vendôme, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire sera adressé à :

- M. le commissaire de police de Vendôme, 27 bis Faubourg Chartrain, 41100 Vendôme ;
- M. le Commandant du groupement de Gendarmerie de Loir-et-Cher, 16 rue de Signeulx, 41013 Blois cedex ;
- M. le chef du détachement de l'unité motocycliste zonale des CRS, 85, rue Bergson, BP 209, 37542 Saint-Cyr-sur-Loire ;
- M. le Directeur de la Poste, DOC Beauce Sologne Transport, 5 avenue de Montesquieu, BP 36704, 45067 Orléans Cedex 2 ;
- M. le Médecin-chef du SAMU, Mail Pierre Charlot, 41000 Blois ;
- Service départemental d'incendie et de secours de Loir-et-Cher, 11-13 avenue Gutenberg, BP 31059, 41010 Blois cedex ;
- Direction Interdépartementale des Routes Nord-Ouest, 97 Boulevard de l'Europe, C.S. 61141,76175 ROUEN CEDEX 1 ;
- Conseil Départemental de Loir et Cher, Chef de la Division Routes Nord, 2 rue du Cheval Blanc, BP 92, 41106 Vendôme ;
- M. le Maire de Vendôme,
- Mme le Maire de Saint-Ouen,
- Mme le Maire d'Areines .
- La Sté COLAS CENTRE OUEST (ZA des Gailletrous II - 41260 LA CHAUSSÉE ST VICTOR),

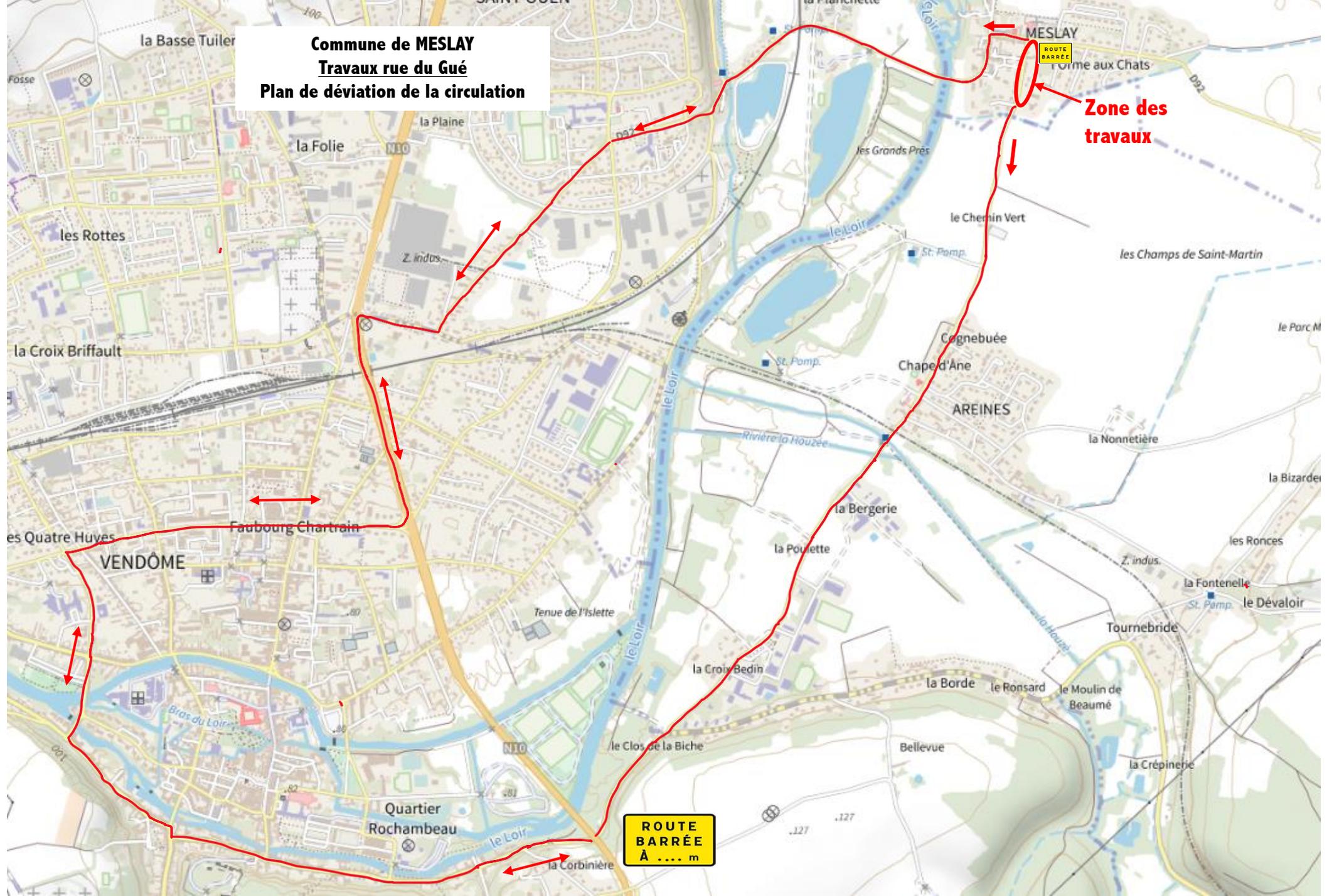
Fait à MESLAY, le 18 février 2025.

Le Maire,

Jacky FOUSSARD



**Commune de MESLAY**  
**Travaux rue du Gué**  
**Plan de déviation de la circulation**



**Zone des travaux**

**ROUTE BARRÉE À ... m**